

Initiative manitobaine visant à offrir des casques de cycliste à prix abordable

Comment les écoles du Manitoba peuvent-elles participer?

1. **Veillez lire les instructions au complet avant de procéder.** Nous vous demandons de nommer une personne ressource de l'école qui sera responsable de communiquer avec l'Organisme chargé de la distribution du matériel (MDA).
2. **Bons de commande** – Ci-joint, vous trouverez une trousse de commande de casques contenant un nombre suffisant de bons de commande et de lettres d'accompagnement pour tous les élèves de l'école. L'école distribuera un bon de commande et une lettre d'accompagnement à chaque élève (des bons de commande supplémentaires et une lettre d'accompagnement modèle peuvent être téléchargés à l'adresse www.gov.mb.ca/healthyliving/bikesafety/helmet).
3. **Date limite pour les élèves** – Les élèves doivent remettre leur bon de commande, accompagné de leur paiement par chèque, au plus tard le **11 février 2011**.
4. **Paiement par chèque** – Les chèques doivent être libellés à l'ordre de **l'Organisme chargé de la distribution du matériel**. Veuillez noter que les bons de commande ne seront pas remplis si la banque retourne un chèque sans provision. Si le nom de famille de l'enfant n'est pas le même que le parent, veuillez indiquer le nom de l'enfant au bas du chèque.
5. **Paiement au comptant** – Afin d'accélérer le processus de commande, nous demandons aux écoles de présenter un seul chèque pour toutes les familles qui ont payé au comptant pour leur casque de cycliste plutôt que d'envoyer de l'argent comptant à l'Organisme chargé de la distribution du matériel. N'envoyez pas d'argent comptant avec la commande de votre école.
6. **Date limite de dépôt des bons de commande par les écoles** – Les personnes ressources doivent mettre les bons de commande remplis accompagnés des chèques dans l'enveloppe fournie et l'envoyer à l'Organisme chargé de la distribution du matériel au plus tard le **22 février 2011**. Afin de garantir la livraison rapide des casques, nous ne pourrons pas accepter les commandes en retard.
7. **Dossiers** – Nous vous recommandons fortement **de faire une photocopie du bon de commande de chaque élève pour vos propres dossiers**. Cette mesure facilitera la distribution des casques aux élèves en mai.
8. **Livraison des casques** – Les commandes seront livrées aux écoles à la fin avril 2011, à temps pour une nouvelle saison de cyclisme.
9. **Casques gratuits** – Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba offrira un nombre limité de casques gratuits à des élèves éprouvant des difficultés financières. Les casques seront fournis sans frais aux écoles pour les élèves qui ne sont pas en mesure d'en acheter un. Les écoles peuvent soumettre jusqu'à dix noms d'élèves qui auraient besoin d'un casque gratuit et remplir un bon de commande en leur nom. Veuillez à ce que la taille et le style de casque approprié soient inscrits sur le bon de commande de l'élève et inscrivez la mention « casque gratuit » dans la partie du bon de commande réservée au paiement.

Si vous avez des questions ou besoin de plus de renseignements à propos de l'Initiative manitobaine visant à offrir des casques de cycliste à prix abordable, veuillez communiquer avec Kathleen Burr, superviseure, Services à la clientèle, MDA, par téléphone au 204-945-5908 à Winnipeg ou par courriel à l'adresse kathleen.burr@gov.mb.ca.